

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

2021 - 74 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SYDELA

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 novembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 19 novembre 2021, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 18
Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Madame Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires absents :

Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon (excusé) - pouvoir donné à M. BELLEIL
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)

Délégués suppléants présents :

Madame Laëtitia PELTIER, déléguée du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DAVID

Affichage le 25 novembre 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du travail,

Vu la délibération n°2019-37 du Comité syndical en date du 26 septembre 2019, approuvant le règlement intérieur du SYDELA,

Vu la délibération n°2021-32 du Comité syndical en date du 08 avril 2021, relative à la mise en place d'une décharge horaire pour les membres du Bureau de l'association du personnel et modifiant le règlement intérieur,

Vu la délibération n°2021-51 du Comité syndical en date du 10 juin 2021, relative à l'organisation du travail et des locaux,

Vu l'avis favorable du Comité technique et du CHSCT du SYDELA en date du 15 novembre 2021,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur du personnel du SYDELA pour prendre en compte les évolutions suivantes :

- Nécessaire prise en compte de la location d'un nouveau bâtiment (mode d'accès, places de parking disponible, ...)
- Précisions quant à l'utilisation du pool de véhicules et des modalités de stationnement
- Suppression de la vaisselle partagée dans les salles de convivialité
- Précisions quant aux modalités de calcul du nombre de jours de RTT
- Modification du régime des autorisations spéciales d'absences afin de tenir des récentes évolutions de la législation ainsi que du rajeunissement des agents

Le Comité décidé, à l'unanimité :

- **D'approuver les modifications proposées au règlement intérieur du personnel, sur la base du projet joint en annexe de la présente délibération.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

